

Le Président du Conseil de l'IUT de Paris Pajol

**ARRÊTÉ N° 2025-12 DU 24 JANVIER 2025
PORTANT ORGANISATION
DE L'ÉLECTION DU DIRECTEUR DE L'IUT DE PARIS PAJOL DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITÉ
ET VALANT APPEL À CANDIDATURES**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'université Paris Cité et approbation de ses statuts annexés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris Cité ;

Vu les statuts de l'IUT de Paris Pajol et notamment l'article 9 ;

Vu le règlement intérieur de l'IUT de Paris Pajol.

Considérant que le mandat du directeur de l'IUT de Paris Pajol arrive à échéance le 18 mars 2025.

ARRÊTE

Article 1 – Le mandat du directeur de l'IUT de Paris Pajol arrivant à échéance le 18 mars 2025, l'élection d'un nouveau directeur est organisée. Le directeur de l'IUT de Paris Pajol sera élu par le conseil de l'Institut en formation plénière lors d'une séance prévue le **mardi 4 mars 2025**.

Article 2 – Le conseil de l'IUT Paris Pajol sera convoqué par le Président du conseil le **lundi 17 février 2025**.

Article 3 - L'élection du directeur doit être acquise à la majorité absolue des membres en exercice du conseil de l'IUT, au maximum à l'issue du troisième tour de scrutin. Si à l'issue du troisième tour de scrutin l'élection n'est pas acquise, elle est reportée à la séance suivante du conseil, qui doit avoir lieu quinze jours après un nouvel appel à candidatures.

Article 4 – Peuvent faire acte de candidature à la fonction de directeur de l'IUT de Paris Pajol tous les personnels ayant vocation à enseigner dans l'IUT de Paris Pajol.

La candidature est composée d'un *curriculum vitae* et d'une profession de foi (ne pouvant excéder un format A4 *recto-verso*).

Les candidatures sont à transmettre au plus tard le **vendredi 14 février 2025 à 12h00**, heure de Paris :

- Soit par mail à Monsieur Gérard POIRIER, Président du conseil de l'IUT à l'adresse suivante : gerard.poirier.perso@gmail.com; avec en copie le Président de l'université à l'adresse suivante : elections.daj@u-paris.fr ;
- Soit par un dépôt en version papier au secrétariat de direction de l'IUT à l'adresse suivante : Bureau 105 (1^{er} étage), 20 quater rue du département 75018 Paris

Un accusé de réception sera remis à chaque candidat à cette occasion, accusé de réception ne préjugant pas de la recevabilité de leur candidature.

Article 7 – Un arrêté de recevabilité des candidatures adopté par le Président du conseil de l'IUT sera affiché sur les sites de l'UFR au plus tard le **lundi 17 février 2025**.

Article 8 – Les candidats qui en auront fait la demande seront entendus par le conseil.

Article 9 – Le résultat de l'élection du directeur de l'IUT fera l'objet d'une délibération du conseil de l'IUT, dûment numérotée et signée par le Président dudit conseil.

Article 10 – Le mandat du nouveau directeur débutera le mercredi 19 mars 2025 pour une durée de cinq ans.

Article 11 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci au recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 12 - Le directeur de l'IUT de Paris Pajol et la responsable administrative l'IUT de Paris Pajol sont chargés de la diffusion du présent appel à candidatures par voie d'affichage sur les sites de l'IUT, sur le site Internet de l'IUT et de sa transmission par message électronique à l'ensemble de la communauté de l'IUT.

Fait à Paris, le 24 janvier 2025

Le Président du conseil de l'UT
de Paris Pajol

Gérard POIRIER

Transmis au rectorat le : 24/01/2025

Affiché le : 24/01/2025

